

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL1022

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 37

A l'alinéa 13, après le mot : « application », insérer les mots : « des 2° à 4° ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence d'autres amendements du rapporteur à l'article 12 *ter*.